



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

COMPTE RENDU

Après appel des présents par Monsieur le Directeur Général des Services, le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire à 19h44.

La désignation de M. Nicolas HONORE comme secrétaire de séance est approuvée **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour).**

Les Procès-Verbaux des séances du 13 juin et 8 juillet 2019 sont approuvés **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour).**

Suite au décès de l'ancien Président de la République, Monsieur Jacques CHIRAC, survenu le 26 septembre 2019 et à la journée de deuil national décrétée ce lundi 30 septembre 2019, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à observer une minute de silence.

RAPPORT N°1

« PÔLE MUSEAL : PARTENARIATS »

Rapporteur : M. SEBEYRAN

1/ Partenariat avec la société Doré Doré et l'Association des Salariés de Doré Doré dans le cadre de manifestations et de l'exposition « Depuis 200 ans, DD est à vos pieds » au Musée de la Bonneterie organisées entre novembre 2019 et janvier 2021. Montant de la valorisation de la Ville : 22 558 €.

2/ Partenariat avec la Médiathèque Jacques Chirac de Troyes Champagne Métropole dans le cadre de la publication du livre « Trésors des bibliothèques et des archives de Champagne-Ardenne » en octobre. La Ville s'associe en proposant une exposition au Musée des Beaux-Arts et offre 5 catalogues dans le cadre d'un concours. Montant de la valorisation de la Ville : 225 €.

3/ Partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Aube : reconduction avec l'Ecole Jacques de Létin et deux nouvelles écoles cette année, Auguste Millard-Kléber et 14 Juillet dans le but de créer un projet associant les élèves, enseignants et musées de Troyes autour de la découverte des musées pendant le temps scolaire. Montant de la valorisation de la Ville : 2539 €.

4/ Partenariat avec le Collège des Jacobins : reconduction du partenariat dans le but de mener des actions et activités pédagogiques au niveau du Collège. Montant de la valorisation de la Ville : 221 €.

5/ Partenariat avec l'Association Lecture et Loisirs et Nathan éditeur dans le cadre du Salon du Livre afin de proposer une exposition hors-murs au Museum et des animations. Montant de la valorisation de la Ville : 3311 €.

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour)**.

RAPPORT N°2

« PÔLE MUSEAL : CONVENTION DANS LE CADRE REGIONAL DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ECONOMIQUE NUMERIQUE »

Rapporteur : Mme GARIGLIO

Projet mené par la Région Grand Est avec la Ville, l'UTT et le Comité Départemental du Tourisme en vue de créer un outil numérique, l'application Intramuros, de mise en commun et en valeur des patrimoines. Projet d'un montant prévisionnel total de 345 138 €, soutenu à hauteur de 129 898 € par la Région, et réalisé par la Société Objectif 2050 SAS. Il représente pour la Ville une valorisation estimée à 14 728 € subventionnée à hauteur de 4 140 € par la Région.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour)**.

RAPPORT N°3

« RESTAURATION PARTIELLE DE L'EGLISE SAINT-NIZIER - AUTORISATION PREALABLE DE LANCEMENT DE CONSULTATION »

Rapporteur : M. SEBEYRAN

Autorisation de lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre et définition des caractéristiques pour la restauration du chevet et de la tour de l'Eglise Saint-Nizier. Le montant des travaux est estimé à 2 850 000 € HT.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°4

« ADHESION AU COMITE FRANÇAIS DU BOUCLIER BLEU »

Rapporteur : Mme VIARDIN

Le rôle de l'association, Comité français du Bouclier Bleu, repose aujourd'hui sur la sauvegarde du patrimoine en cas de catastrophes. Cette adhésion permettra au Pôle Muséal de bénéficier de ces compétences (évaluation des risques, formation, simulation) dans le cadre du plan de sauvegarde de la Ville. Le Montant de l'adhésion est de 175 €.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°5

« CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL MARCEL LANDOWSKI ATTRIBUTION DU FONDS D'ENCOURAGEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2018-2019 »

Rapporteur : M. SEBEYRAN

Le fonds d'encouragement a été créé en 2012 pour soutenir financièrement les familles qui fréquentent assidûment le Conservatoire. Pour 2018-2019, 14 familles sont concernées pour un montant total de 1 020 €.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

Interventions : Mme ZAJAC – M. SEBEYRAN

RAPPORT N°6

« CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL MARCEL LANDOWSKI PARTENARIATS »

Rapporteur : M. SEBEYRAN

1/ Partenariat avec « l'ESPACE ESAT de l'APEI de l'Aube » dans le cadre du festival musical « Tous en Zic ». La Ville met à disposition des locaux du Conservatoire, en contrepartie, l'ESAT propose un atelier et une conférence au Conservatoire. Montant de la valorisation de la Ville : 860,83 €.

2/ Partenariat avec le réseau des bibliothèques de Troyes Champagne Métropole : Renouvellement du réseau, créé en 1998, en vue d'organiser un réseau de bibliothèques permettant la mise en place de services communs : catalogue, site internet, animation du réseau, informatique documentaire, données bibliographiques-notices, communication, action culturelle, support informatique.

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (45 Pour)**.

RAPPORT N°7

« PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AUBE : COUPONS ACTIV+ 2019- 2020 »

Rapporteur : Mme VIARDIN

Il s'agit d'un partenariat habituel permettant d'accepter les coupons Activ+ de la CAF pour le paiement des activités du Conservatoire, Musées, Ecole des Beaux-Arts et Piscines.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (45 Pour)**.

RAPPORT N°8

« LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE : PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE »

Rapporteur : Mme LEMELAND

Renouvellement du partenariat permettant à la Ville de proposer un atelier pédagogique dédié à l'architecture « Architecture et jardins » s'inscrivant dans un PAG (Projet Artistique Globalisé) qui se déroulera au premier semestre de l'année 2020 pour des écoles, collèges et lycées aubois. 210 élèves sont concernés. Montant de la valorisation de la Ville : 2 103,74 €.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

Interventions : Mme ZAJAC – M. SEBEYRAN

RAPPORT N°9

« MEMORANDUM D'ENTENTE »

Rapporteur : Mme FRAENKEL

Conclusion d'un mémorandum (acte contractuel) entre la Ville de Troyes et un établissement de Corée du Sud, EATHENTIC, visant à promouvoir l'attractivité et le dynamisme du territoire aubois. Ce mémorandum permettra de faciliter la création de relations entre les différents acteurs économiques ou institutionnels du territoire en matière culturelle, touristique, gastronomique, sportive, enseignement ou encore patrimoniale. Ce partenariat n'a aucune incidence financière pour la Ville.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°10

« CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PROMOTION DU DON DU SANG »

Rapporteur : Mme VIARDIN

L'Établissement Français du Sang (EFS) Grand Est et l'Union Départementale des Donneurs de Sang Bénévoles (UD de l'Aube) souhaitent s'associer avec la Ville de Troyes en vue de renforcer les initiatives locales favorisant la promotion du don du sang. La Ville de Troyes est d'ores et déjà partenaire de l'UD de l'Aube notamment pour les opérations de collectes de sang (mise à disposition des moyens logistiques, communication auprès des potentiels donneurs au sein du grand public ou des agents communaux).

Cet accord s'inscrit dans le partenariat établi entre l'Association des Maires de France, l'EFS et la Fédération des Donneurs de Sang bénévoles. Il vise, à travers l'attribution d'un label « Communes partenaires du don du sang », à constituer un réseau et un relais de communication et d'informations sur le don du sang, en contribuant de manière visible à l'approvisionnement national en produits sanguins.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°11

« SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES, SEXISTES ET SEXUELLES »

Rapporteur : Mme ROUVRE

Le Grenelle des violences conjugales a eu pour objectif de réunir toutes les parties prenantes afin d'échanger sur la réalité du travail de terrain, de prise en charge et d'accompagnement des victimes de violences. Pour une mise en œuvre à l'échelle des territoires, la Préfecture de Région Grand Est a nommé une Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité dont la mission s'inscrit à l'échelle locale, dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) 2018-2020 de la Ville de Troyes.

Monsieur le Préfet de l'Aube a émis le souhait que plusieurs contrats locaux puissent être signés, le 25 novembre 2019, Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, en réunissant les Communes de Troyes, La Chapelle Saint-Luc, Saint-André-les-Vergers et Romilly-sur-Seine.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

Interventions : M. SUBTIL - Mme ZAJAC – Mme ROUVRE

RAPPORT N°12

« RAPPORT D'INFORMATION : PROGRAMME DE DEPLOIEMENT DE NOUVELLES AIRES DE JEUX D'EAU »

Rapporteur : M. BRET

Fort du succès qu'a représenté l'installation en 2017 d'une aire de jeux d'eau au sein du Parc des Moulins, et au vu de l'évolution climatique qui amène des épisodes caniculaires récurrents, la Ville souhaite permettre aux Troyens de bénéficier d'espaces de rafraîchissement. Il est donc proposé sur 2020 la création de 6 nouvelles aires de jeux d'eau réparties sur l'ensemble du territoire et adaptées aux différents sites retenus (Vassaules, Marots, Parc des deux Rives/Centre-Ville, Chartreux, 1^{er} Mai/Point du Jour, Jules Guesde). Une consultation sera lancée d'ici la fin de l'année aux fins de mise en service dans le courant du printemps prochain. Le budget est compris entre 150 000 et 200 000 € par aire de jeux, en fonction de leur surface et des aménagements à y réaliser.

Ce rapport n'appelle pas de vote.

Interventions : Mme ZAJAC – M. LE MAIRE

RAPPORT N°13

« DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC »

Rapporteur : M. DENIS

Rue des Bas Trévois

Il s'agit de constater la désaffectation et de décider du déclassement du domaine public d'une parcelle sise rue des Bas Trévois, propriété de la Ville de Troyes, contiguë au bar « les Berthom » appartenant à Monsieur Gendron, lequel souhaite acquérir cette placette de 420 m² afin d'y installer une activité de petite restauration.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°14

« TRANSACTIONS IMMOBILIERES »

Rapporteur : Mme VIARDIN

A/Acquisitions :

10 Chemin du Pommier de Bois à Troyes : il s'agit pour la Ville de Troyes d'acquérir une parcelle de 58 m², située au 10 Chemin du Pommier de Bois, au prix de 1 € plus les frais de notaire estimés à 700 €, afin de poursuivre les travaux d'élargissement de la voirie entrepris par la Collectivité à cet endroit.

9 Rue Saint Lambert à Troyes : la Ville a l'opportunité d'acquérir un box de garage situé au 9 rue Saint Lambert, dans le cadre de la création future d'un cheminement le long du ru Cordé, pour un montant de 10 000 € plus les frais de notaire estimés à 700 €, montant conforme à une précédente acquisition.

2 Rue Saint Aventin à Creney-près-Troyes : dans le cadre du projet du Pôle Muséal, la Ville recherche un lieu lui permettant de stocker, sur un même et unique site, l'ensemble des collections en réserve des musées. Le choix de la Collectivité s'est porté sur une parcelle de 11 000 m², dont 5 000 m² d'entrepôt, située à Creney et actuellement partiellement occupée par l'entreprise FILIX. La Ville de Troyes se porte donc acquéreur de l'ensemble, pour un montant de 2 160 000 €, montant conforme à l'estimation établie par le Pôle d'Evaluation Domaniale plus les frais de notaire estimés à 25 000 €.

Rue Jean Lacoste à Troyes : il s'agit d'autoriser l'acquisition d'une parcelle de 308 m², sise rue Jean Lacoste, située à proximité immédiate du groupe scolaire Jules Ferry appartenant à la société VALTON PETIT BATEAU. Cette parcelle, achetée par la Ville pour un montant de 22 000 € plus les frais de notaire estimés à 2 100 €, permettra à la Ville de reconfigurer l'entrée du groupe scolaire.

B/ Cessions :

Avenue Maréchal Joffre : il s'agit d'une régularisation foncière portant sur une bande de terrain de 1 523 m² sur laquelle la SNCF a procédé à la construction d'un parking aérien, dans le cadre de la requalification du quartier de la Gare. La Ville accepte la cession de cette parcelle pour un montant de 152 900 € conforme à l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale plus les frais de notaire à la charge de la SNCF.

54 Avenue Chomedey de Maisonneuve : faisant suite à la décision de déclassement prise lors du précédent Conseil municipal, il s'agit aujourd'hui d'accepter la cession d'une parcelle de 36 m², au bénéfice de Monsieur Drouilly, pour un montant de 972 € plus les frais de notaire à la charge de l'acquéreur, afin de lui permettre d'accéder de façon plus aisée à l'arrière de sa propriété dans le cadre des futures constructions de l'Eco-quartier.

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°15

« CESSIONS DE DROITS REELS »

Rapporteur : M. SOMSOIS

1/ 54 Place Jean Jaurès : dans le cadre du bail emphytéotique se rapportant à la Bourse du Travail et devant être signé avec la SCI « la Bourse de 3 », il convient aujourd'hui d'en augmenter l'assiette par l'ajout d'une parcelle de 52 m², permettant l'intégration dans le projet d'aménagement d'un ascenseur extérieur sur l'arrière de la Bourse face au Jardin. Le Pôle d'Evaluation Domaniale a maintenu la redevance annuelle à 29 000 €, les frais notariés restant à la charge de la SCI « la Bourse de 3 ».

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (43 Pour, 3 Abstention)**.

2/ Création d'une servitude Place Alexandre Israël sur l'Hôtel de Ville : il s'agit d'approuver la constitution d'une servitude d'intégration de deux coffrets électriques, installés en façade de la Mairie au profit de la société ENEDIS, pour un montant global de 20 € pour les deux coffrets.

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

Interventions : M. ARBONA - Mme ZAJAC – Mme HELIOT-COURONNE - M. SUBTIL

RAPPORT N°16

« MODIFICATIONS DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE VILLE DE TROYES / OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'H.L.M. DE TROYES EN DATE DU 9 NOVEMBRE 1990 - DÉSAFFECTATION / DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC »

Rapporteur : M. SOMSOIS

Il s'agit par la présente délibération de constater la désaffectation et de décider du déclassement d'une parcelle rue de la Tour, appartenant à la Ville de Troyes, au bénéfice de l'OPH Troyes Habitat dans le cadre de l'extension de l'EHPAD Saint Vincent de Paul et dans la perspective de la modification du périmètre du bail emphytéotique.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (33 Pour)**.

RAPPORT N°17

« SECTEUR SAUVEGARDE : SUBVENTIONS POUR RESTAURATIONS IMMOBILIERES PROGRAMME 2019 »

Rapporteur : Mme ROVELLI

Il s'agit de se prononcer sur l'attribution de subventions accordées aux propriétaires dans le cadre de l'O.P.A.H - R.U pour la restauration des immeubles en centre historique. Ces subventions seront prises sur le Fonds Commun d'Intervention de la Région Grand Est et de la Ville de Troyes pour un **montant global de 14 426,70 €**.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour)**.

RAPPORT N°18

« MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME N°7 –MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONCERTATION »

Rapporteur : M. DUPATY

Le Conseil municipal a validé, en sa séance du 13 juin dernier, le principe d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Cependant, des demandes complémentaires de la part des habitants ont été enregistrées, et différents retours de Troyes Champagne Métropole sur l'évolution des besoins des usagers amènent à penser que l'importance des sujets abordés nécessite une nouvelle consultation publique. Celle-ci est fixée du 26 octobre au 26 novembre prochain, en précisant que sera préalablement sollicité l'avis des Personnes Publiques Associées. Les modifications porteront sur 6 points listés dans le projet de délibération.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour)**.

RAPPORT N°19

« AVENANT N°1 A LA CONVENTION ACTION LOGEMENT - VOLET IMMOBILIER AVEC RESERVATION PREVISIONNELLE DE CONCOURS FINANCIERS »

Rapporteur : Mme ROVELLI

Il s'agit d'approuver la signature d'un avenant à la convention signée entre la Ville de Troyes, Action Logement et Troyes Champagne Métropole, relatif à la définition d'un volet immobilier avec une réservation prévisionnelle de concours financier, portant sur des opérations portées par des bailleurs publics ou privés. Cette action pourrait permettre l'accompagnement par Action Logement de 14 opérations, soit 154 logements.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour)**.

RAPPORT N°20

« EXERCICE 2019 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 »

Rapporteur : M. CHEVALIER

Après le vote de la première Décision Modificative (Budget Supplémentaire) le 8 juillet 2019, cette Décision budgétaire Modificative n°2 permet essentiellement d'ajuster les inscriptions budgétaires pour tenir compte de la consommation effective des crédits.

Ce rapport comporte 5 parties.

1) La Décision budgétaire Modificative n°2 du Budget Principal

La Décision Modificative du Budget Principal porte sur le montant global de -587 020 € en dépenses et en recettes réelles.

Concernant les Autorisations de Programme, cela concerne :

- Opérations JO 2024 : + 9 600 000 € pour la réalisation de la halle de gymnastique.
- Mutation urbaine au cœur de Troyes : +5 065 000 € pour l'acquisition de l'immeuble destiné aux réserves permanentes (2 200 000 €), les aménagements provisoires du Musée Saint Loup (660 000 €) et les travaux supplémentaires sur le chantier des collections (2 205 000 €).
- Renouvellement du gros matériel technique : + 465 800 € pour l'acquisition de divers matériels (décapeuse à eau chaude, camion anti graffitis, balayeuse électrique, remorques).
- Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public : +428 510 €, en recettes, suite à la notification de la dotation de soutien à l'investissement local.

Les 5 nouvelles Autorisations de Programme proposées dans le cadre de cette Décision Modificative concernent :

- Construction d'une tribune et d'un mur anti-bruit au stade Gaston Arbouin pour 5 000 000 €.
- Restauration partielle de l'église Saint-Nizier pour 4 200 000 €.
- Constructions et aménagements au Centre Technique Municipal pour 3 300 000 €.
- Rénovation du bâtiment rue Guivet (Ecole Jean Jaurès) pour 3 300 000 €.
- Construction d'une salle d'évolution sportive et d'un restaurant au groupe scolaire Jacques-Yves Cousteau pour 2 000 000 €.

2) La Décision budgétaire Modificative n°2 du Budget annexe de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI)

Cette Décision Modificative concerne uniquement l'ajustement des opérations d'ordre relatives à la comptabilisation des stocks.

3) La Décision budgétaire Modificative n°2 du Budget annexe du Stationnement Payant

Les principales modifications portent sur des ajustements de crédits en section d'investissement en fonction des projections réalisées sur cette fin d'année.

4) Attribution de subventions d'équipement au S.D.E.A.

La participation de la Ville de Troyes aux travaux réalisés par le Syndicat s'élève à 367 956,70 €.

5) Modification des durées d'amortissement

Il est proposé d'ajouter à la liste des comptes amortissables le compte 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains ».

L'ensemble du rapport est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés (43 Pour, 3 Contre).**

Interventions : Mme ZAJAC – M. SUBTIL

RAPPORT N°21

« APPROBATION DE PLANS DE FINANCEMENT, DEMANDES DE FINANCEMENT, ACTUALISATION DE PLANS DE FINANCEMENT »

Rapporteur : M. CHEVALIER

Ce rapport comprend 2 parties.

A) La première concerne **2 nouvelles demandes de financement** :

- a. La première demande de financement porte sur le lancement de trois marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour la restauration des baies des églises Saint-Nicolas, Sainte-Madeleine et Saint-Nizier.
- b. La seconde s'adresse à l'Etat au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement local pour le financement des travaux de mise en accessibilité du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

B) La seconde partie concerne **l'actualisation de 2 plans de financement** :

- a. Il s'agit tout d'abord de revaloriser le coût du diagnostic portant sur l'étude de l'évolution des désordres structurels affectant l'église Saint-Jean-au-Marché, une mission supplémentaire ayant été ajoutée au projet initial.
- b. Enfin, il est proposé de revaloriser l'estimation du coût de la maîtrise d'œuvre et d'études/ingénierie pour la restauration partielle de l'église Saint-Nizier ; les travaux initialement prévus étant complétés par les travaux d'urgence à réaliser sur l'édifice.

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (39 Pour).**

RAPPORT N°22

« AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN COFINANCÉ PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU DE L'AGGLOMERATION TROYENNE »

Rapporteur : M. HONORE

Par délibération du 22 mars dernier, le Conseil a validé la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU et portant sur le quartier Jules Guesde. Elle devait être complétée par avenant par l'intégration du programme d'intérêt régional Chantereigne, objet du présent rapport.

En effet, bien que le quartier Jules Guesde soit déclaré d'intérêt national et le quartier Chantereigne d'intérêt régional, l'ANRU impose une convention unique à l'échelle du territoire. Les modifications portent pour Jules Guesde sur la répartition des catégories de logements reconstitués. Pour la partie Chantereigne, sur les 8 ha de la ZAC, 4 sont proposés pour l'installation d'une enseigne de bricolage, les 4 ha restant étant consacrés à l'installation d'un village artisanal toujours en lien avec le bricolage et l'équipement de la maison. Enfin, le programme des 144 logements sociaux prévus est maintenu mais redéployé en dehors du territoire communal chapelain en accord avec les orientations du Programme Local de l'Habitat.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (34 Pour)**.

RAPPORT N°23

« INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL »

Rapporteur : M. CHEVALIER

Suite au départ de Monsieur Michel DUMAS le 31 décembre dernier, le poste de Trésorier d'Agglomération a été successivement occupé par Monsieur Michel CAPUT, Madame Véronique GONTIER, puis Monsieur André LOISEL.

A la suite de ces changements, il est proposé d'attribuer à chacun de ces Trésoriers, au prorata de leur durée de présence effective sur ce poste, l'indemnité de conseil au taux maximal.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (43 Pour, 3 Abstention)**.

RAPPORT N°24

« PARTENARIAT AVEC NRJ GROUP - ANIMATIONS DE NOËL 2019 »

Rapporteur : M. SOMSOIS

Il s'agit d'approuver la reconduction de la signature d'une convention de partenariat avec NRJ GROUP qui assurera au travers de sa radio, CHERIE FM, la diffusion de publicités portant sur les animations de Noël portées par la Ville de Troyes, entre le 1^{er} et le 31 décembre 2019. En contrepartie, la Ville s'engage à faire apparaître le logo de la radio sur l'ensemble des supports de communication rattachés à l'évènement.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

Intervention : M. ARBONA

RAPPORT N°25

« ADHESION DES CHARGES DE MISSION COMMERCE AU CLUB DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE »

Rapporteur : Mme ROVELLI

Il s'agit d'approuver l'adhésion au Club des Managers de Centre-Ville pour un montant de 50 € annuel. Ce Club regroupe aujourd'hui plus de 400 managers de centre-ville répartis sur tout le territoire et permet à ses membres d'échanger sur l'évolution du commerce des centres villes et le devenir de leur activité économique. Cette adhésion est prise à destination de la seconde chargée de mission commerce.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

RAPPORT N°26

« ADHESION AU LABEL « VILLE & METIERS D'ART » POUR L'ANNEE 2020 »

Rapporteur : Mme PATELLI

Il est proposé d'adhérer au Label « Ville et Métiers d'Art » qui promeut les métiers d'art et auquel la Ville de Troyes souhaite s'associer, notamment dans la continuité de ses actions pour mettre en valeur l'aspect patrimonial de la ville, et plus particulièrement en accompagnement de la création du Pôle Muséal. Cette structure regroupe 76 collectivités territoriales et représente à ce jour 391 communes. Le montant de l'adhésion est de 6 400 € et est fixé par rapport à la strate de population.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

RAPPORT N°27

« AIDES DE MINIMIS EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL »

Rapporteur : M. SOMSOIS

1/ Attributions d'aides de minimis

En octobre 2016, la Ville de Troyes a instauré un dispositif d'aide financière à l'immobilier commercial et artisanal à l'échelle du Bouchon de Champagne pour accompagner l'arrivée, l'installation ou le développement du commerce de centre-ville. Il s'agit d'attribuer deux subventions, étant rappelé que pour l'année 2019, le Conseil municipal a acté de désigner comme prioritaire le quartier Turenne/Saussier.

- Madame Elsa LIBRAN, pour la création d'un salon de coiffure sous l'enseigne « BIOCOIFF » rue Turenne (loyer de 700 €), aide de 350 € sur les 12 premiers mois et 300 € pour les 12 mois suivants pour un montant total de 7 800 €.
- Madame Aurélie Perraudin, pour la création d'une épicerie vrac, sous l'enseigne « Mademoiselle Vrac » rue Turenne (loyer de 757 €), aide de 378,50€ pour les 12 premiers mois et 300 € pour les 12 mois suivants pour un montant total de 8 142 €.

2/ Modification du secteur pour l'année 2020

Lors du Conseil municipal du 13 juillet 2018, la Ville a retenu le principe de recentrer les aides de minimis en faveur de l'immobilier commercial sur des secteurs définis comme prioritaires. Lors du Conseil de décembre 2018, le secteur Turenne Trinité avait été retenu pour l'année 2019 dans le cadre des travaux de requalification de cet axe. Pour l'année 2020, il est proposé de conserver le secteur Turenne Trinité afin de poursuivre la dynamique commerciale amorcée ces derniers mois, et d'ajouter le quartier Cité Cathédrale, impacté par les travaux de rénovation des musées, et ce afin d'accompagner les projets de développement de ce quartier. Le choix de ce quartier apparaît en totale cohérence avec le choix d'adhérer au Label « Ville et Métiers d'Art ».

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°28

« DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES POUR L'ANNEE 2020 »

Rapporteur : Mme ROVELLI

Il s'agit d'approuver les 9 dates de dimanche proposées par les commerçants après concertation, dimanches pendant lesquels les commerces de détail pourront ouvrir et employer du personnel, et de soumettre pour avis conforme cette liste à Troyes Champagne Métropole qui devra délibérer avant le 31 décembre 2019.

Le rapport est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés (39 Pour, 4 Contre, 4 Abstention).**

Interventions : Mme ZAJAC – M. SUBTIL

RAPPORT N°29

« CONSTITUTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES »

Rapporteur : M. BAUDOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution des 4 groupements de commandes suivants et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

La Ville de Troyes et le Centre Municipal d'Action Sociale de Troyes envisagent de s'associer en vue de retenir un opérateur économique commun chargé de l'achat de produits d'entretien et de consommables destinés à l'ensemble des services publics de chaque entité.

La Ville de Troyes et le Centre Municipal d'Action Sociale de Troyes envisagent de s'associer en vue de retenir un opérateur économique commun chargé de la fourniture de mobilier de bureau destiné à l'ensemble des services publics de chaque entité.

La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et le CMAS de Troyes envisagent de s'associer en vue de retenir un même prestataire pour la réalisation d'une prestation « Droit à l'image des personnes physiques : Formation du personnel & Accompagnement juridique ».

La Ville de Troyes et le Centre Municipal d'Action Sociale de Troyes envisagent de s'associer en vue de retenir un opérateur économique commun chargé de la location de minibus 7 et 9 places destinés à l'ensemble des services publics de chaque entité.

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour).**

RAPPORT N°30

« MARCHES PUBLICS FORMALISES : AUTORISATION PREALABLE DE LANCEMENT DE CONSULTATION »

Rapporteur : M. BAUDOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le lancement des consultations suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés publics en découlant.

1/ La Collectivité fait le choix d'opter pour la procédure d'appel d'offres ouvert pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment communal sis 2 rue Joseph Alexandre Guivet (annexe à l'école Jean Jaurès) visant à regrouper sur un même site non seulement les élèves de l'école élémentaire, mais aussi ceux des établissements scolaires avoisinants telle que l'école maternelle Arnaud pendant la pause du midi.

2/ Dans le cadre du déploiement de nouveaux mobiliers urbains sur le territoire communal et afin d'optimiser les actions visant à permettre à chacun de contribuer au maintien d'une ville propre, il est proposé d'augmenter le nombre de corbeilles à déchets équipées de cendrier sur le territoire.

La consultation donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum annuel fixé à 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, non alloti et lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert avec remise d'un prototype pour chaque opérateur économique. A cet effet, une indemnisation sous forme de prime sera versée à chaque offre recevable. Enfin, cet accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an, reconductible 2 fois, soit 3 ans au maximum.

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°31

« MARCHES PUBLICS FORMALISES : AVENANTS »

Rapporteur : M. BAUDOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion de plusieurs avenants concernant les marchés publics cités ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

1. ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE RELATIF AU TRANSPORT DE PERSONNES
2. ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE TROYES
3. EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX
4. MAITRISE D'ŒUVRES POUR LE POLE MUSEAL

5. MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA MAISON BOURGEOISE AU PARC DES MOULINS EN CENTRE DE RESSOURCES ENFANCE ET JEUNESSE

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour)**.

RAPPORT N°32

« CORRIDA DE NOËL 2019 »

Rapporteur : Mme GARIGLIO

Il s'agit de l'approbation du règlement de la manifestation sportive déguisée qui aura lieu le vendredi 13 décembre prochain.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

RAPPORT N°33

« JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 »

Rapporteur : M. SERRA

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été du 26 juillet au 11 août. Dès 2017, la Ville de Troyes s'est associée avec Troyes Champagne Métropole et le Département de l'Aube afin d'engager, en lien avec les associations et comités sportifs locaux, un projet de territoire intitulé « *Troyes et l'Aube en route pour les Jeux* », l'objectif final étant d'accueillir des délégations sportives internationales venant se préparer aux épreuves.

1/ Candidature de la Ville aux Labels

Dans le cadre de la visite du Comité le 12 septembre dernier, **la Ville souhaite se positionner sur l'obtention de 2 labels.**

- **Terre de Jeux 2024** destiné à toutes les collectivités afin de valoriser les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure olympique et paralympique
- **Centre de Préparation des Jeux** destiné aux collectivités souhaitant accueillir des délégations internationales à la recherche de sites appropriés à leur discipline

2/ Construction d'une Halle de gymnastique sur le complexe Henri Terré

Cette concertation a permis **l'émergence de 3 projets autour de 3 activités** très ancrées localement et que la Ville souhaite soutenir :

- **La gymnastique** avec la construction d'un complexe gymnique, **1^{ère} étape de ce vaste programme d'un montant prévisionnel de 10 600 000€ TTC et qu'il convient de lancer dès maintenant pour choisir la maîtrise d'œuvre au travers un concours**
- **L'escrime** avec la mise en accessibilité du Cosec 2 et la réhabilitation des parties communes
- **Le BMX Race** avec la réhabilitation de la piste du complexe sportif Henri-Terré

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°34

« SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT : Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration »

Rapporteur : Mme GARIGLIO

Il s'agit de l'approbation du rapport de gestion 2018 de la société SPL-Xdemat (plate-forme de dématérialisation) dont la Ville de Troyes est actionnaire depuis le 12 juillet 2012.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (45 Pour)**.

RAPPORT N°35

« RAPPORT ANNUEL DU CONTRAT DE VILLE SUR LES ACTIONS POLITIQUES DE LA VILLE ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN POUR L'ANNEE 2018 »

Rapporteur : M. HONORE

La Loi du 21 février 2014, dite loi Lamy, prévoit que dans les communes et EPCI signataires d'un Contrat de ville, le Maire et le Président de l'EPCI présentent annuellement à leur Assemblée délibérante un rapport sur la situation de la Collectivité au regard de la politique de la ville, des actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le projet de rapport a été présenté en Comité de pilotage stratégique du Contrat de ville le 27 juin 2019.

Ce rapport n'appelle pas de vote. Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville pour l'année 2018.

Intervention : Mme ZAJAC

RAPPORT N°36

« AVENANT AU CONTRAT DE VILLE : PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES »

Rapporteur : M. HONORE

La mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville fixe 3 axes d'intervention, déclinés en 40 mesures prioritaires adaptables au contexte local.

Cette déclinaison se traduit par une rénovation participative des Contrats de ville (prolongés jusqu'en 2022 par la Loi de finances pour 2019).

Elle prend la forme d'un avenant intitulé « Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques » et engage pour le Contrat de ville de Troyes Champagne Métropole, l'Etat, l'EPCI, les 5 Collectivités dont les territoires sont concernés par les quartiers prioritaires et le Département de l'Aube.

Ce Protocole vise à réviser et renforcer les intentions contenues au Contrat de ville signé le 23 octobre 2015. Il fixe les engagements collectifs des partenaires, dont la participation de la Ville de Troyes à une nouvelle gouvernance du Contrat de ville intégrant les Conseils citoyens.

Ces nouvelles modalités n'occasionnent par ailleurs aucune charge financière supplémentaire.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°37

« VIE ASSOCIATIVE LOCALE »

I. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

A/ CULTURE

Rapporteur : M. SEBEYRAN

- 1- **Association AJ2S Ambitions** : proposition d'attribuer 10 000 € pour l'organisation de Miss Champagne Ardenne 2019 le 11 octobre prochain au Cube.
- 2- **Association Clair de Lune** : proposition d'attribuer 1 000 € pour l'organisation de 2 concerts de musique classique les 14 décembre et 25 janvier prochains.
- 3- **Association Champagne Historique** : proposition d'attribuer 2 000 € pour la parution du 100^{ème} numéro de la revue *La Vie en Champagne*.

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

B/ SANTE –AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Mme OUADAH

L'Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception (ANCIC) rassemble des professionnels travaillant dans les centres de planification et d'IVG ainsi que toutes personnes participant notamment à la défense des droits des femmes. Cette association tiendra son prochain congrès national les 15 et 16 novembre prochains à Troyes. A ce titre, l'ANCIC sollicite le versement d'une subvention spécifique de 5 000 €. Ce projet justifie l'attribution d'une subvention de la Ville à hauteur de 500 €.

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour, 3 Abstention)**.

C/ SPORTS

Rapporteur : Mme THOMAS

- 1- **Association Sportive des Chartreux** : proposition d'attribuer 2 000 € pour l'achat de matériel dans le cadre de la création d'une école de foot pour les jeunes de 5 à 15 ans.
- 2- **Association Evasion sous-marine 10** : proposition d'attribuer 900 € pour l'achat de matériel et frais de déplacement dans le cadre de la création d'une école de sirènes.
- 3- **Association Union Vélocipédique de l'Aube** : proposition d'attribuer 5 000 € pour l'achat d'un véhicule neuf dans le cadre de l'accompagnement de l'équipe première recréée récemment.

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

II. REDUCTION DE SUBVENTION

Rapporteur : Mme ROUVRE

Par délibération n°4 du 30 mars 2018, le Conseil municipal a attribué une subvention de fonctionnement de 22 000 € à l'association « Amicale Laïque des Chartreux » pour la gestion de ses activités d'Accueil de Loisirs.

L'association a souhaité arrêter cette activité en août 2018, conservant uniquement les activités sport, culture, passeport loisirs et accompagnement périscolaire, non couvertes par cette subvention.

Le compte-rendu financier de l'association et plus particulièrement de la section « Accueil de Loisirs », transmis en juin 2019, justifie de revoir à la baisse le montant de la subvention initialement prévue pour une année entière de fonctionnement.

Sachant que 15 000 € ont d'ores et déjà été versés à l'association, le dernier versement sera effectué à hauteur de 1 700 €.

Ce point est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°38

« INDEMNISATION DE TIERS »

Rapporteur : M. DAHDOUH

1/ Le 22 mars 2019, Messieurs Sahin KARABIYIK, Frédéric MARECHAL et Denis SEILHAN, Policiers Municipaux, ont été victime de menaces de mort de la part d'un individu lors d'une intervention. Ce dernier a été condamné par le Tribunal Correctionnel. Dès lors, il convient que la Collectivité leur accorde la protection fonctionnelle et les indemnise de leurs préjudices à hauteur de 250 euros par agent.

2/ Le 29 mars 2019, Madame Delphine SCHUH et Monsieur Denis SEILHAN, Policiers Municipaux, ont été victime de violences de la part d'un individu. Ce dernier a été condamné par le Tribunal Correctionnel. Dès lors, il convient que la Collectivité leur accorde la protection fonctionnelle et les indemnise de leurs préjudices à hauteur de, respectivement, 400 et 565 euros.

3/ Le 23 mai 2019, Mesdames Betty PROTAT et Estelle MAILLARD, deux agents de la Ville de Troyes se sont fait dérober des effets personnels dans leurs vestiaires respectifs à la Piscine Zins. Les contrats d'assurance de la Collectivité ne couvrant pas ce type de préjudice, il convient que la Collectivité indemnise le préjudice subi par Madame Betty PROTAT à hauteur de 517,78 euros, et par Madame Estelle MAILLARD à hauteur de 98,76 euros.

4/ Le 25 juin 2019, Madame Emilie LALLEMENT, usager du service public municipal de la piscine des Chartreux, a été victime d'un vol, son casier ayant été fracturé durant les heures d'ouverture. Son préjudice est estimé à 523 euros. Dès lors, il convient que la Collectivité indemnise son préjudice subi à l'occasion de l'utilisation d'un service public municipal.

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

Intervention : M. SUBTIL

RAPPORT N°39

« CONSULTATION DES MEMBRES DU SDDEA POUR AVIS : MODIFICATIONS STATUTAIRES APPLICATION DE L'ARTICLE 35 DES STATUTS »

Rapporteur : M. DUPATY

Il est proposé d'émettre un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du SDDEA (Syndicat Mixte de l'Eau, de l'Assainissement collectif, de l'Assainissement non collectif, des Milieux aquatiques et de la démoustication) lors de sa séance du 27 juin 2019.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°40

« PERSONNEL MUNICIPAL – MESURES DIVERSES »

Rapporteur : M. LE MAIRE

Il s'agit d'approuver les points suivants :

- Modification du tableau des effectifs avec notamment :
 - o la transformation d'un emploi vacant en un poste d'attaché principal « Responsable du pilotage et de la coordination du Pôle Famille et Proximité » à temps complet
 - o la transformation d'un emploi vacant en un poste d'Ingénieur principal « Directeur adjoint Coordination des évènementiels et Commémorations » à temps complet
- Convention de mise à disposition individuelle entre la Ville de Troyes et l'Etablissement Public Administratif La Maison du Boulanger
- Mise en œuvre de la politique d'action sociale de la Ville de Troyes

L'ensemble du rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°41

« COMPTE RENDU DES DECISIONS ET MARCHES PUBLICS PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE »

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal **prend acte** du compte rendu des décisions, des marchés publics passés en procédure adaptée et des conventions de louages de choses, présenté par Monsieur le Maire.

La séance est levée à 21h06.

Le Maire
François Baroin